



Compte rendu de la réunion de travail Mairie - CIQ Cézanne Torse du 10 mai 2021

Présents : Maryse Joissains (maire), Eric Chevalier (maire de quartier), Jules Susini (délégué aux espaces verts), Amandine Janer (conseillère municipale), Solène Trevidic (suppléante d'Eric Chevalier pour le PNU), Patrick Lefauconnier (service de l'urbanisme suppléant de l'adjoint JL Vincent empêché), Jean-Jacques Clouchoux (directeur général des services techniques), Olivier Pénin (directeur des sports), Thierry Bigot (police municipale), Loïc Trelu (transports métropole), M. Roucou (SPLA), Pascale Gonzalez (collaboratrice d'Eric Chevalier), Jocelyne Cosson (cabinet du maire).

Pour le CIQ Cézanne Torse : Delphine de Guillebon, Arinna Latz, Michel Braunstein, Jacques Budin, Hubert Capes, Claude Gueydan.

Delphine de Guillebon introduit la réunion en rappelant la genèse de ce projet de quartier qui se substitue à celui établi en 2011 et revu en 2013. Il a été préparé entre octobre 2020 et mars 2021 par 4 groupes de travail rassemblant une vingtaine d'administrateurs. L'avant-projet présenté à Eric Chevalier le 12 février a été adopté par le conseil d'administration le 17 mars. Les 4 axes et les 9 propositions sont ensuite présentés par les administrateurs en charge des groupes de travail.

1- Urbanisme et aménagement

Urbanisme : Jacques Budin, après avoir rappelé les caractéristiques de notre quartier, indique que le PLU en vigueur permet de conserver à ce quartier une urbanisation modérée fondée sur un zonage majoritairement en UD (zone urbanisée d'intensification douce avec des bâtiments en R+2 au maximum). En dépit de ce zonage favorable, près de 400 logements sont prévus, à brève échéance, dans le quartier ou à sa périphérie. Cela nécessite une étude d'impact préalable à ces projets notamment en matière de circulation et de stationnement notamment sur le RICM.

Maryse Joissains rappelle à cet effet qu'elle a volontairement favorisé lors de l'élaboration du PLU et dans les modifications intervenues postérieurement une dédensification de certains quartiers pavillonnaires et ce en contradiction avec la politique de densification clairement affichée par le préfet. Elle indique qu'elle est favorable à une étude d'impact pour l'ensemble du quartier. Les services précisent qu'en matière de parkings résidentiels, les dispositions arrêtées vont au-delà de la réglementation puisque 2 places de parking sont prévues pour les grands appartements et que des parkings visiteurs sont prévus. A titre d'exemple, pour la résidence senior des Poilus, un deuxième sous-sol de parkings a été imposé.

Aménagement de l'espace Carcassonne : Michel Braunstein présente ensuite la proposition visant à requalifier l'espace Carcassonne en confortant sa vocation sportive. Le CIQ constate

avec satisfaction que cette proposition est en parfaite adéquation avec la délibération adoptée par le conseil municipal lors de sa séance du 26 mars, confiant à la SPLA une opération d'orientation et d'aménagement de cet espace qui doit aboutir à des propositions concrètes pour octobre 2021. Notre projet de quartier est principalement fondé sur une rationalisation de l'espace disponible sur les marges ouest, sud et est de cet espace étant précisé que la marge nord a déjà fait l'objet d'un traitement adéquat lors de la requalification de l'espace Yves Blanc. Ces marges comportent d'importants espaces de parkings non ouverts au public et de friches qu'il convient de mieux organiser. Pour ce faire, le CIQ propose deux options : la première vise à mettre en place des parking unifiés et paysagés avec des flux piétons facilités, la seconde à plus long terme est fondée sur un parking souterrain, les espaces libérés en surface étant transformés en espaces verts. Les services de la mairie sont parfaitement conscients de la nécessité de rationaliser ces espaces d'autant que le démarrage des travaux de construction du centre de secours programmé pour l'été 2022 conduira à la suppression d'un certain nombre de places de parking.

Ils font part à ce sujet du conflit qui oppose la mairie au ministère de la justice au sujet du parking situé le long de l'avenue des Déportés, utilisé jusqu'à présent par des personnels du tribunal. La récupération de ce parking fait l'objet d'un sérieux bras de fer avec les services de la place Vendôme en raison du souhait de ces derniers de conserver, pour des nécessités de service, à côté du nouveau tribunal judiciaire qui sera inauguré d'ici l'été, les préfabriqués utilisés actuellement pour le tribunal d'instance et dont l'emprise devait être utilisée pour créer 50 places de parking. Il y a lieu de préciser qu'il n'y a pas de parking souterrain sous le nouveau bâtiment, les espaces correspondants étant utilisés pour installer des cellules.

Les services confirment aussi le déplacement du skate park sur la marge est de l'espace sportif avec, au préalable, une installation provisoire près de la Tour d'Aygozi pour tester le bruit occasionné par un tel équipement. Cette proposition a étonné notre maire qui a souhaité une nouvelle instruction de ce dossier en liaison avec les questionnements que nous avons eus en interne au sujet du meilleur positionnement possible de cet équipement. Ils ont aussi indiqué que les autres terrains disponibles sur cette marge sont destinés à des installations d'athlétisme de qualité, en particulier pour les lancers. Le CIQ rappelle qu'en cas de transfert du skate parc, il souhaite que celui-ci soit installé le long d'un axe de circulation et loin des habitations.

Au-delà de ces premiers ajustements auxquels il faut ajouter la destruction de l'ancien centre médico-sportif, le CIQ demande qu'il puisse être consulté par la SPLA pour l'élaboration du plan d'aménagement global, ce que le maire accepte.

S'agissant de l'option fondée sur un parking souterrain, le maire indique qu'elle est résolument opposée à cette option en raison de son coût. Elle rappelle également que l'espace Carcassonne a vocation à accueillir chaque année la fête foraine, compte tenu de l'impossibilité de trouver une solution alternative. A ce sujet Hubert Capes fait état des mesures sonores effectuées par le service concerné de la mairie qui ont mis en évidence un

problème de basses fréquences. Il est entendu que ce problème sera réglé lors des réunions relatives à l'organisation de la foire de 2022 auxquelles le CIQ sera associé. Répondant à une question sur l'impact de la fête foraine sur le stationnement, Jean Jacques Clouchoux confirme que le parking de la prairie près du pont de la Torse est destiné à absorber l'excédent de stationnement lié à la fête foraine, ce qui pour le CIQ reste insuffisant. Une étude d'impact de la fête foraine sur le stationnement dans le quartier reste d'actualité et doit être faite par la SPLA car nombre de copropriétés se plaignent de stationnements abusifs pendant la fête foraine.

2- Mobilités

Paul Lespinat rappelle que le trafic de transit dans notre quartier est maintenant plus important que le trafic de desserte. Il présente les nombreuses propositions faites à ce sujet dans le projet de quartier.

Voirie et zones 30- Le maire rappelle sa position de principe favorable aux zones 30, notamment dans les quartiers pavillonnaires. Le respect impératif de l'interdiction des véhicules de plus de 3,5 tonnes sur le RICM donne ensuite lieu à un long débat. Face à des services résolument opposés au respect de cette interdiction, le CIQ rappelle d'abord que des panneaux marquant cette interdiction sont placés depuis un certain temps aux deux extrémités du RICM et portent l'inscription explicite « sauf pour bus et services publics ». Il indique ensuite que l'accroissement du trafic dans cette voie est incontestable et qu'une pétition des riverains du RICM va prochainement être adressée à la maire. Au cours de la discussion, deux pistes sont évoquées (verbalisation dédiée et vidéo-surveillance) mais, selon la police municipale, ces solutions ne sont pas opérationnelles. Patrick Fauconnier et Eric Chevalier rappellent la possibilité de prévoir, postérieurement à l'obtention du permis de construire accordés par la Ville, des accords avec le constructeur précisant les itinéraires préconisés pour les véhicules de chantier ou cantonner la circulation des poids lourds dans des créneaux situés en dehors des heures d'affluence (cela pourrait s'appliquer au cas des immeubles prévus à Rambot). En définitive, les seules solutions possibles seraient de faire des opérations coup de poing par la police municipale et/ou de prévoir le passage des poids lourds par le cours des Arts et Métiers avec des délais rallongés. Le CIQ rappelle la nécessité de refaire une étude des flux de circulation identique à celle faite par l'agence AscodE en février 2014 et qui montrait déjà que le trafic du RICM était, avec celui du cours Gambetta, le plus élevé du quartier. Le maire valide cette demande en insistant sur la nécessité de bien distinguer le flux des véhicules légers de celui des poids lourds.

Pistes cyclables- En ce qui concerne les pistes cyclables, après celle du cours Gambetta qui est en voie de finalisation, la mise en place d'une piste cyclable sur le boulevard des Poilus est programmée pour 2022 lorsque les travaux qui seront réalisés sur le haut des Poilus au niveau du tribunal judiciaire seront terminés.

Coulée verte Cortésine- L'aménagement complet de la coulée verte dans le secteur de la Cortésine implique la construction d'un pont sur le Baret tenant compte des contraintes imposées par la loi sur l'eau. Les services souhaitent que cette opération soit finalisée au plus vite mais JJ Clouchoux n'a pas donné un calendrier précis à ce sujet car la finalisation de cette opération implique l'accord d'autres partenaires.

L'absence du trottoir sur l'avenue des Ecoles Militaires entre la piscine et le pont de la Torse a aussi donné lieu à un long échange. Après 2 ans de fonctionnement, le CIQ a constaté que les mesures techniques prises par les services conduisant les piétons à emprunter le trottoir mis aux normes du côté pharmacie ne sont pas respectées et les services acceptent, avec réticence, de prendre contact avec les 3 propriétaires concernés pour examiner la possibilité d'acquiescer auprès de ces-derniers la bande de terrain nécessaire pour un trottoir aux normes.

Transports en commun- Loïc Trelu précise que la désynchronisation des horaires du 13 et du M1 est difficile à mettre en œuvre et entraînerait une fréquence moindre ; que l'arrêt du 110 au niveau de la maison de retraite Eléonore est possible du côté de la maison de retraite mais impossible de l'autre côté de la route ; que les services vont étudier la possibilité de prévoir un retour du M1 à travers le quartier Mazarin. Pour ce qui est de la diablino D, il indique que le service n'a pas été supprimé mais interrompu en raison de la très forte baisse de fréquentation constatée et des redéploiements qui ont dû être opérés du fait de la pandémie. Il précise aussi qu'une réunion de travail est programmée prochainement pour voir les réajustements à opérer dans la perspective d'une sortie programmée du confinement. Il fait aussi état de la mise en place de bus électriques sur la ligne du M1 à compter de septembre prochain en précisant, ce qui a surpris plusieurs d'entre nous, que les batteries prévues pour ces bus ne permettraient pas de rallonger les itinéraires. Il conviendra de demander avant l'été une réunion de travail spécifique aux problèmes de transport pour creuser ces questions sensibles.

3- Nature et environnement

Sanctuarisation en zone N- Claude Gueydan évoque d'abord les espaces dont le CIQ avait demandé la sanctuarisation en les transformant en zone N (non constructible). Les services de la mairie indiquent à ce sujet que la transformation d'espaces existants en N ne peut être réalisée que si ceux-ci se situent en prolongement d'une zone N déjà existante. Cela ne pourrait donc être effectué, lors d'une modification à venir du PLU, que pour 2 des 4 espaces évoqués dans le projet de quartier.

Secteur Coubertin et legs Constant- Le maire rappelle que le service des espaces verts qui occupe la propriété Constant est en cours de transfert vers le château Lafarge dans le secteur de Barida, que les conditions du legs seront respectées et que, dans un premier temps, le terrain sera davantage végétalisé. La maire reste par ailleurs prudente sur le sort à réserver à la bastide située sur ce terrain compte tenu des frais de fonctionnement récurrents que celui-

ci peut occasionner en cas, par exemple, de transformation de cette bastide en maison du PNU.

A cette occasion, la maire indique également qu'un programme immobilier destiné notamment à accueillir le personnel du centre de secours est envisagé sur le terrain situé au fond de l'avenue de Coubertin. Elle demande que ce programme fasse l'objet d'un soin tout particulier, qu'il soit nettement moins dense que celui initialement prévu, et qu'il s'intègre bien dans le paysage de la Torse. Patrick Lefauconnier ajoute qu'il devrait être implanté exclusivement sur la partie non boisée du terrain concerné.

Grand Barret et futur parc- Michel Braunstein évoque ensuite les deux priorités à prendre en compte sur la promenade du Grand Barret :

- Compte tenu du début **d'incendie** qui a été constaté en août dernier sur la partie basse de cette promenade et qui aurait pu avoir des conséquences dramatiques, il est impératif qu'un accès pompier soit aménagé pour accéder à la partie haute de la promenade au niveau de l'ancien canal de Provence à côté du petit pont en pierre existant mais qui ne peut supporter le passage d'engins lourds. Le CIQ indique que des travaux d'éclaircie vont débiter sur la partie boisée à l'est de la partie haute de la promenade et sont pilotés par le grand site Sainte Victoire. Ces travaux conduiront à placer des buses en béton, à côté du pont, dans l'ancien canal pour permettre le passage des engins de chantier. Or ces buses seront enlevées à la fin des travaux d'éclaircie prévus début juillet, ce qui ne permettra plus un accès pompier en cas d'incendie sur la partie haute du parc. Le maire demande aux services de trouver rapidement une solution avec le grand site Sainte Victoire en négociant le maintien des buses dans l'ancien canal.

- Le CIQ demande à la municipalité **d'acheter la bastide du Grand Barret**, d'une part pour compléter la promenade du Barret, d'autre part pour éviter les dépenses importantes résultant des dispositions contraignantes figurant dans l'acte de vente des terrains Torres (avec en particulier la construction d'un pont accessible aux voitures desservant la bastide). A ce sujet, le maire fait observer que les frais de fonctionnement annuels nécessités par l'entretien de la bastide en cas d'achat pèseraient sur les dépenses de fonctionnement qui est un poste très contraint alors que les frais résultant des conditions de l'acte de vente pèseraient sur les dépenses d'investissement qui est un poste où les marges financières sont beaucoup plus grandes. Elle demande aux services d'effectuer un bilan comparatif des 2 solutions.

Il est également signalé que le maintien en déshérence de cette bastide a permis l'installation d'un squat tout près de la bastide, ce qui conduit Maryse Joissains à demander l'intervention des services sociaux de la ville.

En fin de réunion, Amandine Janer, conseillère municipale déléguée aux cimetières, nous informe que la Ville étudie actuellement toutes les solutions pour conserver les chapelles funéraires remarquables du cimetière Saint Pierre. Il est très difficile de trouver une solution pas trop onéreuse et qui soit en accord avec les règlements régissant les cimetières. Dans

l'état actuel des réflexions, trois solutions sont envisagées : soit remise en l'état de ces édifices par la Ville, soit achat direct et remise en état par les acheteurs dans le respect des prescriptions, soit démolition et remise en vente des emplacements. A l'heure actuelle, rien n'est décidé.

La réunion commencée à 15h se termine à 19h

Récapitulatif des décisions, engagements et orientations pris au cours de la réunion :

1. nécessité d'une étude d'impact sur l'ensemble du quartier, notamment en matière de circulation et de stationnement, confiée à la SPLA
2. consultation du CIQ par la SPLA pour l'aménagement global de l'espace Carcassonne et sur la question du positionnement du skate park
3. enquête sur les flux de circulation à mener rapidement dans le quartier (notamment dans le RICM) distinguant les véhicules légers et les poids lourds, à l'identique de celle effectuée par l'AscodE en 2014, permettant d'encadrer l'interdiction des poids lourds dans la rue du RICM par des mesures appropriées (détermination d'un itinéraire différent pour les poids lourds, interventions de la police municipale...)
4. association du CIQ à l'application des recommandations de l'étude d'impact sur le bruit (basse fréquence)
5. mise en place d'une piste cyclable sur le boulevard des Poilus en 2022
6. finalisation au plus vite de la passerelle sur le Baret
7. négociations à entreprendre avec les propriétaires concernés en vue de l'établissement d'un trottoir aux normes sur l'avenue des Ecoles militaires côté piscine
8. réunion de travail à prévoir dans les meilleurs délais avec le service transport de la métropole (rétablissement du service assuré par la diablino D, examen d'un trajet retour du M1 dans le quartier Mazarin, étude de la mise en place d'une ligne de bus entre Les Platanes et Malacrida)
9. élargissement de certaines zones N dans la promenade de la Torse
10. respect du legs Constant avec ouverture et végétalisation du terrain correspondant
11. sécurité incendie de la promenade du Grand Barret à mettre en place dès cet été en négociant avec le site Grande Sainte victoire le maintien des buses installées à l'occasion des travaux d'éclaircie sur Bibémus
12. bilan comparatif à établir entre les 2 solutions évoquées pour la bastide du Grand Barret (achat d'une part, coût des travaux prévus dans l'acte de vente des terrains Torres d'autre part)
13. traitement adapté du squat installé près de la bastide du Grand Barret par les services sociaux de la Ville